

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'UFH du 17 juillet 2023

Le jeudi 08 juillet 2021 à 10h00,

Les membres de l'association dénommée UNION FRANÇAISE DE L'HÉLICOPTÈRE constituée en vertu de la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège social est situé à Paris (75115)
61 rue Henry Farman, se sont réunis en application du titre VI – article 25 de ses statuts.

Les débats se sont tenus exclusivement par téléconférence et ont été enregistrés aux fins d'en attester la tenue et la participation :

Pierre-Olivier Mathian	CIH	Connecté	
Christophe Rosset	CPH	Connecté	
Membres du comité directeur			
Eric Toquoy	CIH	Connecté	
Stéphane Rousseau	CIH	excusé	
Lukasz Koper (P/O H Thomann)	CUH	Pouvoir donné à	Philippe Antoine
Michel Mery	CFAH	Connecté	
Thierry Basset	CFAH	Connecté	
Jean-Marc Genechesi	CPH	Connecté	
Charles Aguetant	CPH	Connecté	
Membres adhérents et représentants des adhérents			
Eric Legal	CFAH	Pouvoir donné à	Philippe Boulay
Philippe Antoine	CFAH	Connecté	
Philippe Boulay	CFAH	Connecté	
Antoine Fleishmann	CUH	Connecté	
Dominique Orbec	CUH	Pouvoir donné à	Pierre-Olivier Mathian
Membres de droit sans droit de vote			
Thierry Couderc	Délégué Général	Connecté	
François Granier	Expert Comptable	Connecté	

Le Comité de Direction est valablement représenté pour prendre toutes les décisions. La séance est présidée par Pierre-Olivier Mathian, co-président de l'UFH. Thierry COUDERC est désigné rapporteur de la séance.

Introduction

Le président de séance remercie les participants pour leur participation, rappelle l'objet de la réunion et invite le délégué général à présenter l'ordre du jour.

1) Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2022 et du budget prévisionnel 2023/2024

Si le bilan de l'exercice 2022 fait apparaître un déficit, le délégué général et l'expert comptable indiquent que cela résulte principalement de la réception de la cotisation annuelle du SNEH en début d'année suivante, et des sommes provisionnées pour représenter les deux années de loyer des anciens locaux de l'association sur l'héliport de Paris, qui font l'objet d'un contentieux pour ne pas avoir été facturées en temps utiles. La prescription en la matière étant de 5 ans, la somme restant à provisionner diminue de 6000,00 € par an jusqu'à fin 2024.

La situation financière de l'UFH ne suscite par ailleurs pas d'inquiétude et le niveau de sa réserve de trésorerie écarte, au moins à court et moyen terme, les incertitudes sur sa capacité à honorer ses engagements et à assurer son avenir au plan économique.

Il est donné quitus au Trésorier de l'exercice 2022.

Les comptes 2020 et le budget prévisionnel 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

3) Traitement des points à l'ordre du jour :

Reprise des activités du Groupement Français de l'Hélicoptère

Il est rappelé que la dissolution du GFH et son absorption au sein de l'UFH ont été proposées en début d'année, de façon à simplifier l'organisation des activités des deux associations et à mutualiser les coûts de fonctionnement. La dissolution du GFH a été actée par l'assemblée générale extraordinaire réunie à cet effet le 05 mars dernier et est devenue effective le 05 juin 2023. Les avoirs financiers du GFH, à savoir 6573,40 €, ont été transférés à l'UFH le 27 juin suivant à l'issue de la procédure de validation des modalités de dissolution par l'administration et publication de la dissolution au Journal Officiel des Associations et Fédérations. C'est la clôture de cette procédure qui a motivé la convocation plus tardive de l'assemblée générale de l'UFH

Il résulte en effet de la nouvelle organisation, la nécessité d'acter les dispositions à adopter afin d'assurer la continuité des activités du GFH. Pour ce faire il est proposé à l'assemblée générale d'approuver la constitution de deux nouvelles commissions :

Commission événementiel
Commission historique

La constitution des deux commissions est approuvée à l'unanimité. Philippe Antoine et Philippe Boulay acceptent d'en assurer respectivement les présidences.

Proposition adressée par Antoine Fleischmann pour établir une commission drones.

L'intérêt d'envisager la création d'une commission drones au sein de l'UFH, ce serait principalement de disposer d'un espace de concertation sur les dossiers tels que :

- Les évolutions réglementaires relatives au maintien de la sécurité des vols par la gestion de la circulation aérienne entre les drones et les hélicoptères,
- La co-activité et la coopération sur des missions particulières impliquant à la fois des drones et des aéronefs habités,
- Une approche commune pour promouvoir l'acceptation par les populations, des opérations aériennes à leur proximité,
- la résistance face aux tentations médiatico-politiques d'opposer les deux industries
- etc...

L'approche la plus efficace pour ce faire, serait de pouvoir nouer un partenariat avec une fédération nationale du secteur drones, à l'image de celui que l'UFH a noué avec la FFH, l'EBAA, le SNEH (donc avec la FNAM et le GIPAG) qui leur donne accès aux débats sur la concertation au niveau européen.

Face aux difficultés éprouvées par le secteur des dronistes professionnels pour se fédérer tant au niveau national qu'à l'échelle européenne, il est décidé de surseoir à la constitution d'une commission drones au sein de l'UFH.

Antoine Fleischmann va s'efforcer de nouer de son côté des contacts avec la FPDC (fédération professionnelle du drone civil) et il est convenu qu'il soit identifié comme le contact avec la filière hélicoptère au sein de l'UFH pour ce qui touche l'activité drones.

En tant que vice-président de l'EHA et membre de la R-Comm, Thierry Couderc souligne l'importance d'établir une concertation constructive avec l'industrie du drone, en particulier face à la création d'une D-Comm au sein du stakeholder advisory body de l'EASA, dont il est prévu d'étendre le champs de compétences aux EVTOLs et autres nouveaux véhicules de mobilité verticale.

Point sur les dossiers en cours traités avec le SNEH

1) Avenir de l'héliport de Paris

Les représentants de l'UFH aux différentes réunions organisées par l'administration sur la réduction de la taille de l'emprise et ses conséquences, s'efforcent d'adopter une attitude constructive par une participation active tout en ne cessant de rappeler leur opposition au projet tel qu'il est présenté. Les voies politiques, administratives et juridiques à même de faire évoluer ce projet dans un sens plus favorable aux usagers de l'héliport, sont par ailleurs explorées.

2) Cadre réglementaire des interventions en montagne

Le président et le vice-président du SNEH résument les restrictions et la complexité de mise en application des nouvelles règles d'engagement des appareils monomoteurs. Ils soulignent qu'en retardant l'intervention des moyens aériens, l'application de ces règles peut avoir contribué à l'issue fatale de deux accidents en montagne la saison dernière.

3) Fardeau administratif

L'EHA a tiré exemple de plusieurs dossiers en cours pour faire ressortir les conséquences de l'accroissement ininterrompu de la charge administrative imposée aux exploitants d'hélicoptères. Un communiqué a été adressé aux directeurs de l'EASA, par lequel leur attention est appelée sur l'impact négatif pour sécurité des vols, d'un cadre de travail qui n'est plus compatible avec les bonnes pratiques de facteurs humains.

L'accroissement des contraintes attendues par la réactivation du projet de règlement sur la limitation des heures de vol et le traitement de la pénurie de main d'œuvre qualifiée sont deux dossiers parmi les plus urgents à régler en prenant effectivement en compte les préconisations de la profession.

Il est rappelé que les informations et les prises de positions de l'UFH, de l'EHA et de leurs adhérents sont diffusées par la synthèse d'information hebdomadaire distribuée par mail. Elles sont ensuite disponibles sur le site www.ufh.fr à partir de la page d'ouverture – rubrique « à la une ».

Information sur le management de l'EHA

1) Actualisation de ses statuts

La mise à jour des règles de gouvernance et du règlement intérieur de l'EHA font l'objet de nombreux débats qui se concentrent sur des points de détails dont l'importance reste assez secondaire, mais qui sont particulièrement chronophages. Ils reflètent surtout la diversité culturelle de la perception de ce que doit être la gestion interne d'une association.

2) Assemblée générale électorale

Elle est convoquée le 01 décembre prochain à Madrid, à l'issue du salon European Rotors. Le processus de déclaration de candidature pour la présidence, la vice-présidence et les sièges au comité de direction a été lancé la semaine précédent l'assemblée générale de l'UFH. Par leur soutien à la candidature de Thierry Couderc pour un troisième mandat de vice-président, les membres de l'assemblée générale expriment l'importance qu'ils attachent au maintien de la présence d'un représentant de l'UFH au sein de la gouvernance de l'EHA.

Thierry Couderc rappelle que l'EHA a publié l'offre d'emploi pour le poste de directeur technique de l'association. Il invite les membres de l'UFH à diffuser l'annonce et à rechercher des candidats au sein de leurs réseaux.

La description du poste et les modalités de dépôt de candidature sont consultables en ligne ici :

<https://www.eha-heli.eu/index.php/jobs-bulletin>

3) Relations avec la HAI

Les représentants de quelques organismes membres de l'EHA expriment de façon récurrente leurs réticences à l'égard de la reconduction de la convention de financement dont bénéficie l'association européenne de la part de la HAI. S'ils reconnaissent que ce soutien est pour l'instant indispensable à l'EHA, ils justifient leur position par leur crainte de voir la stratégie européenne défavorablement influencée au profit d'intérêts nord-américains. Pierre-Olivier Mathian rappelle que le bilan des deux années d'expérience depuis l'engagement de cette convention ne montre aucun signe qui aille dans ce sens.

En revanche, la HAI a démontré son excellent savoir-faire pour la promotion commerciale et l'organisation pratique du salon European Rotors. L'événement est pour la HAI une opportunité financièrement fructueuse indéniable, de sorte que ce *grant agreement* doit être regardé comme une garantie de la pérennisation du succès de European Rotors, par le soutien qu'il apporte au partenaire européen qui l'organise. Il convient en outre de faire ressortir que les sommes versées par la HAI au titre de la convention de financement à l'EHA peuvent être présentées comme une rétribution du succès financier du salon.

La séance est levée à 11h50.

Thierry Couderc
Délégué Générale - Administrateur
Rapporteur de l'assemblée générale



Pierre-Olivier Mathian
Co-président de l'UFH
Président de séance



Christophe Rosset
Co-président de l'UFH

